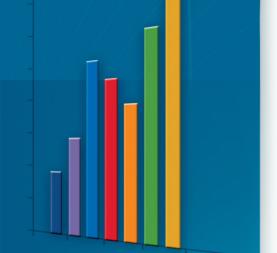
INSTITUT **DE LA STATISTIQUE**DU QUÉBEC

CONDITIONS DE VIE

Utilisation et préférences des familles quant à la garde régulière de leurs jeunes enfants selon l'indice de défavorisation





Pour tout renseignement concernant l'ISQ et les données statistiques dont il dispose, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec 200, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401

ou

Téléphone: 1 800 463-4090

(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Site Web: www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal Bibliothèque et Archives Canada Bibliothèque et Archives nationales du Québec 4º trimestre 2011 ISBN 978-2-550-63343-3 (version imprimée) ISBN 978-2-550-63344-0 (PDF)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2011

Toute reproduction est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

AVANT-PROPOS

L'Institut de la statistique du Québec présente la monographie intitulée *Utilisation et préférences des familles quant à la garde régulière de leurs jeunes enfants selon l'indice de défavorisation.* Cette publication s'appuie sur les données de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EUSG) *2009*, dont la réalisation a été confiée à l'Institut par le ministère de la Famille et des Aînés (MFA). Selon cette enquête, environ 7 familles sur 10 ont régulièrement recours à la garde pour au moins un de leurs enfants de moins de cinq ans. Toutefois, cette proportion varie en fonction des caractéristiques des parents ou des familles. Par exemple, les données de l'EUSG 2009 ont révélé une moindre utilisation des services de garde par les familles à faible revenu et par celles dont les parents sont peu scolarisés.

La présente monographie documente cette question non pas à l'aide d'un indicateur individuel qui classerait les familles ou les enfants selon leur statut socioéconomique, mais grâce à un indicateur géographique, couramment utilisé dans le domaine de la santé : l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS). Cet indice catégorise les familles selon l'environnement dans lequel elles vivent, c'est-à-dire plus ou moins favorisé sur les plans matériel et social. Les analyses menées avec l'IDMS apportent un éclairage complémentaire et différent des données déjà existantes.

En fonction de l'indice de défavorisation matérielle et sociale, cette monographie aborde de nombreux thèmes relatifs à la garde d'enfants de moins de cinq ans, soit : l'utilisation de la garde régulière par les familles; la fréquentation d'un milieu de garde par les enfants en fonction des principaux motifs d'utilisation, en particulier en raison du travail ou des études des parents; la concordance entre le mode de garde utilisé et celui que souhaitent les parents. On y examine également la satisfaction des parents quant aux moments où le mode de garde est disponible, à son coût et à son accessibilité géographique, ainsi que leurs préférences relativement au mode et à l'emplacement de la garde.

Réalisée conjointement par l'Institut et des chercheurs dans ce domaine, grâce au financement du MFA, cette monographie fait suite au rapport de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional.* Tant les acteurs des milieux de garde que les décideurs et les chercheurs y trouveront matière à approfondir leurs connaissances.

Le directeur général,

Stéphane Mercier

Produire une information statistique pertinente, fiable et objective, comparable, actuelle, intelligible et accessible, c'est là l'engagement « **qualité** » de l'Institut de la statistique du Québec.

Cette publication a été réalisée par : Nathalie Bigras, Université du Québec à Montréal

Lucie Gingras, Institut de la statistique du Québec

Danielle Guay, Direction de santé publique,

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal

Avec l'assistance technique de : Valeriu Dumitru et Maude Dumont,

Direction des enquêtes longitudinales et sociales,

Institut de la statistique du Québec

Direction des enquêtes longitudinales et sociales : Bertrand Perron, directeur

Relecteurs: Bertrand Perron et Nathalie Audet,

Direction des enquêtes longitudinales et sociales,

Institut de la statistique du Québec

Hélène Lavoie, Marie Hélène Saint-Pierre, Louise Dallaire, Alexandre Morin, Philippe Pacaut de la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique et Hélène Fullum de la Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde, Ministère de la Famille et des Aînés.

Ont apporté leur précieuse collaboration: Danielle Laplante, édition de l'ouvrage

Geneviève Laplante (pigiste) et Nicole Descroisselles, révision linguistique

Gabrielle Tardif, mise en page Direction des communications

Les travaux pour la réalisation de cette monographie ont été entièrement subventionnés par le ministère de la Famille et des Aînés.

Pour tout renseignement concernant

le contenu de cette publication : Direction des enquêtes longitudinales et sociales

Institut de la statistique du Québec 1200, avenue McGill College, bureau 500

Montréal (Québec) H3B 4J8 Téléphone: 514 873-4749

ou

1 800 463-4090

(sans frais d'appel au Canada

et aux États-Unis)

Télécopieur : 514 864-9919 Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Citation suggérée :

BIGRAS, Nathalie, Lucie GINGRAS et Danielle GUAY (2011). *Utilisation et préférences des familles quant à la garde régulière de leurs jeunes enfants selon l'indice de défavorisation*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 39 p.

Avertissements:

En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Toutes les différences présentées dans cette brochure sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %.

Afin de faciliter la lecture, les pourcentages supérieurs à 5 % ont été arrondis à l'unité quand ils sont mentionnés dans le texte et à une décimale dans les tableaux et figures.

Tous les résultats apparaissant dans cette brochure ont été pondérés.

Signes conventionnels:

- * Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
- ** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
- Donnée infime.

Abréviations:

IC Intervalle de confiance

CV Coefficient de variation

Intervalle de confiance à 95 % (présenté dans les figures):

Proportion (%)

→ Limite supérieure→ Limite inférieure

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et figures	9
Introduction	11
1. Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)	13
2. Bref portrait des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'IDMS	15
3. Familles utilisant la garde régulière, tous motifs confondus, selon l'IDMS	17
4. Enfants qui fréquentent ou non un milieu de garde selon l'IDMS	19
4.1 Proportions d'enfants gardés régulièrement selon les motifs	
5. Garde régulière des enfants en raison du travail ou des études des parents selon l'IDMS	21
5.1 Proportions d'enfants gardés selon l'âge	
5.3 Régime de garde des services à 7 \$	il
6. Satisfaction à l'égard du principal mode de garde utilisé régulièrement selon l'IDMS	25
7. Préférences des familles en matière de garde régulière selon l'IDMS	27
7.1 Préférences quant au mode pour la garde régulière des enfants de moins d'un an, de un, de deux, de trois et de quatre ans	27
7.2 Préférences quant à l'emplacement pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans	
Conclusion	33
Bibliographie	35
Annexe	37

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

TABLEAUX

Tableau 1	Catégorisation de l'Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)	14
Tableau 2	Proportions d'enfants gardés régulièrement selon les motifs de garde et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	19
Tableau 3	Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon la principale raison invoquée pour ne pas utiliser la garde régulière et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009.	20
Tableau 4	Proportions d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon l'âge et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	21
Tableau 5	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009.	23
Tableau 6	Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un service à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents, selon le régime de garde et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009	24
Tableau 7	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, d'un enfant de l'âge concerné et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009	30
Tableau 8	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'emplacement préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009	32
Tableau A.1	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale et la région administrative de résidence, Québec, 2009	37
Tableau A.2	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009	38
FIGURES		
Figure 1	Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009	15
Figure 2	Proportion de familles utilisant la garde régulière, tous motifs confondus, selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009	18

INTRODUCTION

La question de l'équité en matière d'accès et d'utilisation des services de garde alimente un débat qui a cours depuis quelques années. Certains chercheurs soutiennent que les familles défavorisées utilisent moins les services de garde (Japel et autres, 2005; Lefebvre, 2004; Kohen et autres, 2008¹), particulièrement ceux à contribution réduite, tandis que pour d'autres, rien ne permet de dire que cette différence existe (Cleveland et autres, 2008²). La littérature met en lumière certains facteurs individuels ou familiaux qui expliqueraient une utilisation moindre par les familles défavorisées. Par exemple, les familles à revenu précaire solliciteraient l'aide des membres de leur réseau social avant d'avoir recours à des ressources ou des services formels (Goulet et Bouchard, 2004). Le manque d'accessibilité des services formels et les possibilités limitées de se déplacer des parents à faible revenu seraient d'autres facteurs qui limiteraient leurs choix à des services informels situés dans leur environnement immédiat (Pungello et Kurtz-Costes, 1999). Pour d'autres chercheurs, le niveau de scolarité et le revenu des mères expliqueraient aussi, en partie, le type d'utilisation des ressources pour leur enfant (Gavidia-Payne et Stoneman, 1997; Spoth et autres, 1999). Les données de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (EUSG – voir l'encadré 1) corroborent certains résultats de ces études en révélant que, en 2009, les familles peu scolarisées, à faible revenu ou inscrites à l'aide sociale, sont proportionnellement moins nombreuses à utiliser régulièrement un service de garde³ (ISQ, 2011).

Toutefois, séparément, chacune de ces variables ne traduit pas nécessairement une situation de pauvreté de ces familles ou peut sous-estimer la part des familles dans cette situation. Il serait donc souhaitable d'utiliser un indicateur de pauvreté qui intégrerait plusieurs caractéristiques socioéconomiques (tels le revenu et la scolarité) et démographiques (nombre d'enfants et de personnes dans le ménage) pour saisir plus finement la réalité des ménages. Cependant, certains renseignements nécessaires à la construction d'un tel indice n'ont pas été collectés auprès des familles par l'EUSG⁴. Par conséquent, nous avons choisi de recourir à un indicateur de type géographique, soit l'indice de défavorisation matérielle et sociale (INSPQ, 2009). Ainsi, les familles sont catégorisées selon l'environnement dans lequel elles vivent, c'est-à-dire plus ou moins favorisé sur les plans matériel et social. On parlera ainsi de familles vivant dans un milieu plus ou moins défavorable par rapport aux autres milieux de vie au Québec⁵ et non de familles défavorisées. L'indicateur est couramment utilisé pour l'analyse des inégalités en matière de santé et d'accessibilité aux services (Pampalon et autres, 2009). Soulignons que c'est la première fois qu'on s'en sert dans une enquête portant sur les services de garde. Cet indicateur de défavorisation matérielle et sociale, croisé avec les variables d'utilisation, de satisfaction et de préférences quant aux services de garde amène un complément aux analyses déjà produites avec les données de l'EUSG 2009 (ISQ, 2011) et l'information obtenue contribue à l'accroissement des connaissances sur les inégalités sociales.

Notre objectif est donc de décrire les relations entre l'utilisation et les préférences des familles en matière de garde régulière et l'indice de défavorisation matérielle et sociale.

^{1.} Précisons que Lefebvre (2004) examine l'accès aux services de garde à contribution réduite; Kohen et autres (2008) étudient l'accès aux services de garde régis (définis comme des garderies ou milieux familiaux agréés, réglementés par la loi); Japel et autres (2005) analysent le recours ou non à des services de garde, qu'ils soient régis ou non.

^{2.} Cleveland et autres (2008) examinent l'accès aux places à contribution réduite.

^{3.} Il s'agit d'analyses bivariées, examinant ces variables une à une. Le lecteur peut se référer à la section 5 du chapitre 3 du rapport de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional (ISQ, 2011).

^{4.} En effet, nous n'avons pas d'information sur le revenu exact du ménage, ni sur le nombre de personnes dans le ménage, ni sur l'âge de tous les enfants vivant dans le ménage. Or, les mesures de pauvreté couramment utilisées, telles que le seuil de faible revenu de Statistique Canada (SFR) ou la mesure de faible revenu (MFR), requièrent ce type d'information (Giles, 2004).

^{5.} Précisons qu'il peut y avoir des familles favorisées dans des zones défavorisées (et vice-versa) et qu'elles sont prises en compte comme telles dans l'analyse.

Cette monographie débute par un bref portrait des familles québécoises ayant des enfants de moins de cinq ans en fonction de l'indice de défavorisation pour tout le Québec et les régions administratives de résidence. Elle aborde ensuite plusieurs thématiques relatives à la garde régulière, selon les catégories de cet indice. Ainsi, on s'intéresse d'abord à l'utilisation de la garde par les familles. Puis, on présente le recours à la garde en fonction des divers motifs d'utilisation, ainsi que la raison principale pour laquelle certains enfants ne sont pas gardés. On examine également les aspects suivants de la garde régulière des enfants en raison du travail ou des études des parents : le recours à la garde selon l'âge des enfants, le principal mode de garde, le régime de garde (pour les services à 7 \$) et la concordance entre le mode utilisé et le mode souhaité. Après, on étudie la satisfaction à l'égard du principal mode de garde et les préférences des parents quant à la garde régulière. Une synthèse des résultats termine cette monographie. Mais, avant de présenter les résultats des analyses, il importe de définir l'indice de défavorisation.

ENCADRÉ 1

Source de données

Les données présentées dans cette monographie sont tirées de l'*Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde (EUSG), 2009.* Cette enquête visait les familles ayant des enfants de moins de cinq ans au 30 septembre 2009 qui résidaient au Québec, à l'exclusion des familles vivant dans les régions sociosanitaires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James, dans les territoires non organisés (régions sans organisation municipale, administrées directement par la province ou par la circonscription électorale, caractérisées par la faible densité de leur population et l'étendue de leur territoire) et dans les réserves amérindiennes. Au total, 11 161 familles ont répondu, comprenant 14 745 enfants âgés de moins de cinq ans. Précisons que, dans le cas des enfants en situation de garde partagée, ils devaient vivre au moins 40 % du temps dans la famille pour être retenus dans l'enquête.

Les résultats exposés dans cette monographie proviennent tous de données pondérées, c'est-à-dire ayant fait l'objet d'un ajustement afin de permettre leur généralisation à la population visée (familles ayant des enfants de moins de cinq ans ou enfants de moins de cinq ans selon le cas). On a également tenu compte du plan de sondage dans le calcul de la précision des proportions et des tests statistiques. Les différences significatives sont décelées à l'aide des intervalles de confiance. Lorsqu'il n'y a pas de chevauchement entre deux intervalles, la différence est jugée significative. Si le chevauchement est léger, on effectue un test plus précis avant d'en tirer une conclusion. Il peut ainsi s'avérer que la différence soit significative. Toutes les différences présentées dans le texte sont statistiquement significatives au seuil de 5 %. Soulignons que les différences significatives ne sont pas toutes interprétées dans le texte; cependant, les intervalles de confiance sont présentés dans tous les tableaux.

1. INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (IDMS)

L'indicateur retenu est l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)⁶. Tiré des données du recensement, l'IDMS reflète les caractéristiques sociodémographiques et socioéconomiques d'une population de 400 à 700 personnes qui résident dans un territoire restreint, soit un pâté de maisons, dans les zones urbaines, et une plus vaste étendue, dans les zones rurales. Plus précisément, l'unité géographique pour laquelle l'indice de défavorisation est calculé est l'aire de diffusion, soit la plus petite unité d'agrégation des données du recensement. L'information relative aux aires de diffusion où résident les familles visées par l'enquête provient du recensement de 2006. L'indice comporte une dimension matérielle et une dimension sociale qui intègrent les indicateurs suivants :

Dimension matérielle :

- la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires;
- le ratio emploi/population chez les 15 ans et plus;
- le revenu moyen des personnes de 15 ans et plus.

Dimension sociale:

- la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules dans leur domicile;
- la proportion de personnes de 15 ans et plus séparées, divorcées ou veuves;
- la proportion de familles monoparentales.

Les indicateurs retenus pour la construction de l'indice l'ont été en fonction de leurs relations connues avec la santé, leurs affinités avec les dimensions matérielle et sociale de la défavorisation et leur disponibilité selon certaines unités géographiques.

À chaque aire de diffusion est associé un indice de défavorisation matérielle et sociale. On ordonne les aires de diffusion de la plus favorisée à la plus défavorisée et cette distribution est ensuite scindée en quintiles. Le premier quintile représente la population la plus favorisée et le cinquième, la plus défavorisée. Pour assigner l'indice de défavorisation à chaque famille, on utilise le code postal du lieu de résidence. Puisque l'enquête dispose des codes postaux⁷ du domicile des familles, il est possible d'attribuer à chacune d'elles un contexte socioéconomique relatif à son territoire de résidence. Fondé sur des quintiles qui informent sur la distribution d'une situation au sein de la population (en d'autres termes, sur les inégalités), l'IDMS est une mesure de défavorisation dite « relative ». En ce sens, il ne permet pas d'identifier les familles considérées comme défavorisées (par exemple, en les classant en fonction d'un seuil fixé à l'avance), mais plutôt celles qui vivent dans des territoires défavorisés par rapport aux autres.

Aux fins des analyses de cette monographie, les deux dimensions de l'IDMS, matérielle et sociale, ont été croisées, ce qui permet de distinguer les familles vivant dans les milieux les plus défavorisés sur ces deux plans (tableau 1). Ainsi, les familles sont regroupées en cinq catégories, selon les quintiles matériel et social du territoire où se trouve leur lieu de résidence (DSP-ASSSM, 2008).

^{6.} Pour plus d'information sur la façon dont est construit cet indice, voir le *Guide méthodologique*. L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref (INSPQ, 2009).

^{7.} Précisons que, pour des raisons de confidentialité, les codes postaux ont été détruits une fois les données traitées.

Tableau 1

Catégorisation de l'Indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS)

Indice de défavorisation matérielle	Indice de défavorisation sociale	Indice de défavorisation matérielle et sociale en cinq catégories ¹	Autre catégorisation de l'IDMS					
Quintiles 1 et 2	Quintiles 1 et 2	Conditions matériellement et socialement plus favorables — les plus favorables	- Catégories 1 et 2 : Conditions favorables					
Quintile 3	Quintiles 1 et 2	2 Canditions mayonnes	- Categories 1 et 2 : Conditions lavolables					
Quintiles 1, 2 et 3	Quintile 3	2. Conditions moyennes						
Quintiles 1, 2 et 3	Quintiles 4 et 5	Conditions plus défavorables socialement mais pas matériellement	Catégorie 3					
Quintiles 4 et 5	Quintiles 1, 2 et 3	Conditions plus défavorables matériellement mais pas socialement	Conditions défavorables socialement Catégorie 4 Conditions					
Quintiles 4 et 5	Quintiles 4 et 5	Conditions matériellement et socialement plus défavorables – les plus défavorables	Catégorie 5 Catégorie 5 défavorables matériellement					

^{1.} Nous avons repris la terminologie utilisée par la Direction de santé publique de Montréal pour qualifier les diverses catégories de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (DSP-ASSSM, 2008). Notons que le terme « condition » renvoie au milieu de vie.

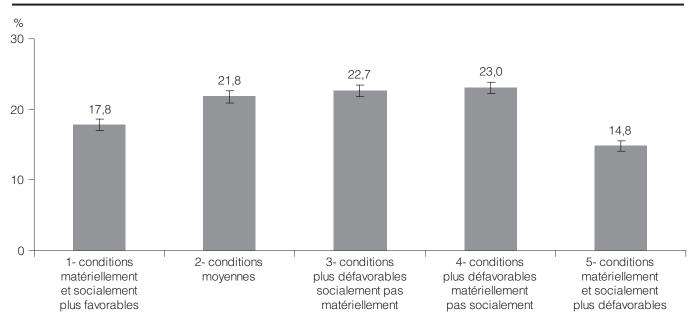
2. BREF PORTRAIT DES FAMILLES AYANT DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS SELON L'IDMS

La répartition des familles visées par l'enquête selon l'indice de défavorisation est illustrée à la figure 1. C'est ainsi qu'environ 4 familles sur 10 habitent dans un milieu dont les conditions sont favorables (catégories 1 et 2), tandis que 46 % connaissent un contexte marqué par des conditions défavorables matériellement (catégorie 3) ou socialement (catégorie 4), l'importance respective des familles de chacune de ces deux catégories étant similaire (23 %). Si l'on ajoute les familles touchées par les deux dimensions de la défavorisation (catégorie 5), ce sont 6 familles sur 10 qui résident dans un territoire défavorisé sur le plan social, matériel ou les deux à la fois⁸.

La répartition régionale révèle que les régions de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, de Laval et de la Montérégie présentent des proportions nettement plus élevées de familles vivant dans un milieu dont les conditions sont les plus favorables (catégorie 1 : entre 24 % et 29 %) comparativement au reste de la province (tableau A.1).

La région de Montréal présente un profil bien distinct de celui des autres régions. En effet, la proportion de familles avec enfants de moins de cinq ans qui connaissent la défavorisation sociale (catégories 3 et 5) y est la plus élevée au Québec, soit plus de 6 familles montréalaises sur 10. D'autres régions se distinguent du reste du Québec, soit le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord, le Nord-du-Québec et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, en raison du pourcentage élevé de familles vivant dans des conditions plus défavorables matériellement mais pas socialement (catégorie 4; entre 47 % et 81 %), et du faible pourcentage de familles résidant dans les conditions défavorables socialement mais pas matériellement (catégorie 3; entre 1,8 % et 15 %).

Figure 1
Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009



^{8.} La distribution obtenue pour les familles de l'EUSG 2009 est très comparable à celle qui porte sur toutes les familles québécoises ayant des enfants (de 0 à 17 ans) (DSP-ASSSM, 2010).

^{9.} Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

Le tableau A.2 décrit, pour chacune des catégories de l'IDMS, les caractéristiques démographiques et socioéconomiques des familles ayant un ou des enfants d'âge préscolaire. Concernant la structure familiale, le plus haut diplôme obtenu par l'un ou l'autre des parents, l'occupation principale des parents et les sources de revenu des familles (emploi, assurance-emploi et aide sociale), les résultats vont dans le sens attendu et s'expliquent simplement par la composition de l'IDMS. En effet, il est normal qu'il y ait, par exemple, moins de scolarisation dans les territoires défavorisés, puisque c'est la faible scolarisation des personnes qui permet en partie de caractériser la défavorisation. Le même constat peut être fait en ce qui a trait aux familles monoparentales, à celles dont l'occupation principale des deux parents (ou du parent seul) n'est ni le travail ni les études et à celles qui n'ont pas de revenu d'emploi ou qui ont un revenu d'assurance-emploi ou d'aide sociale : les familles ayant ces caractéristiques se trouvent davantage dans la catégorie 5 que dans la catégorie 1 de l'IDMS.

L'examen des autres caractéristiques, à savoir le nombre d'enfants, le lieu de naissance, le statut d'immigrant, montrent également une grande disparité entre les familles vivant dans les conditions les plus défavorables (catégorie 5) et celles qui résident dans un milieu des plus favorables (catégorie 1). Ainsi, les premières sont proportionnellement plus nombreuses à ne compter qu'un seul enfant de moins de cinq ans (78 %) et un seul enfant au total (39 %) que les secondes (respectivement 69 % et 27 %). Les familles habitant un milieu dont les conditions sont les plus défavorables affichent également les proportions les plus élevées de familles où les parents (ou le parent seul) sont nés à l'extérieur du Canada (32 %) ou d'immigration récente (9 %) que les familles des quatre autres catégories de l'IDMS. Par contre, on ne note aucune différence significative dans les proportions de familles recevant des prestations de maternité, de paternité ou parentales en fonction de l'IDMS.

3. FAMILLES UTILISANT LA GARDE RÉGULIÈRE, TOUS MOTIFS CONFONDUS, SELON L'IDMS

Si, dans l'ensemble du Québec, environ 7 familles sur 10 utilisent la garde de façon régulière pour au moins un enfant de moins de cinq ans pour quelque motif que ce soit, cette proportion varie selon l'IDMS (figure 2) (voir l'encadré 2 pour les définitions relatives à la garde et aux motifs de garde). Ainsi, l'utilisation de la garde régulière par les familles ayant des enfants de moins de cinq ans diminue à mesure que les conditions passent des plus favorables (79 %) aux plus défavorables (65 %). En fait, la baisse est significative entre chaque catégorie de l'IDMS, sauf entre les catégories 2 et 3.

ENCADRÉ 2

Définitions relatives à la garde et motifs de son utilisation

Garde:

La garde dont il est question ici concerne non seulement les services de garde régis, mais également les services non régis fournis par des personnes apparentées ou non à la famille. Tout enfant qui demeure à la maison avec son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe de l'un de ceux-ci ou qui fréquente un service de garde en milieu familial dirigé par un de ses parents (ou les deux) est considéré comme n'étant pas gardé.

Garde régulière :

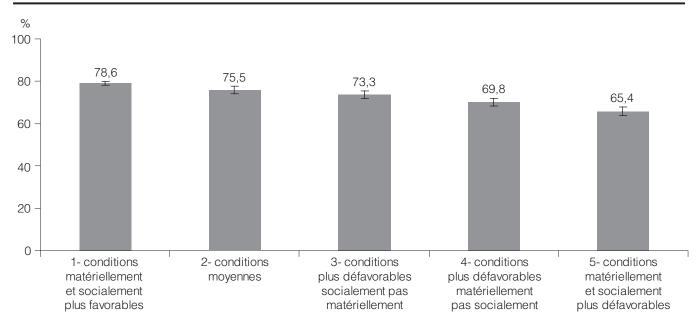
La garde régulière est prévue et utilisée selon une fréquence fixe; elle peut être à temps plein ou à temps partiel, le jour, le soir, la nuit, en semaine ou la fin de semaine.

Motifs d'utilisation de la garde :

- Tous motifs confondus : utilisation de la garde en raison du travail ou des études des parents ou pour un autre motif (voir ci-dessous).
- En raison du travail ou des études des parents.
- Pour un autre motif que le travail ou les études des parents regroupe les motifs suivants :
 - affaires personnelles ou obligations familiales;
 - répit:
 - conserver une place de garde à 7 \$;
- activités sportives ou de loisirs du parent;
- développement ou socialisation de l'enfant;
- en vue d'avoir accès à une place de garde à 7 \$;
- autres motifs non précisés.

Précisons qu'un enfant peut être gardé pour les deux catégories de motifs. Par contre, pour une même période de garde, un enfant ne peut être déclaré gardé à la fois en raison du travail ou des études des parents et pour un autre motif. Par exemple, un enfant gardé de manière régulière toute la journée du lundi au vendredi dans un centre de la petite enfance (CPE) en raison du travail des parents ne peut être déclaré également gardé dans ce CPE, ces mêmes journées, pour lui permettre de socialiser.

Figure 2
Proportion de familles utilisant la garde régulière, tous motifs confondus, selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale, familles ayant des enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009



4. ENFANTS QUI FRÉQUENTENT OU NON UN MILIEU DE GARDE SELON L'IDMS

4.1 PROPORTIONS D'ENFANTS GARDÉS RÉGULIÈREMENT SELON LES MOTIFS

Le tableau 2 montre, pour chaque catégorie de l'IDMS, la part des enfants gardés de façon régulière selon divers motifs de garde : tous motifs confondus, en raison du travail ou des études des parents et pour un autre motif.

À l'échelle du Québec, les enfants gardés régulièrement, tous motifs confondus, représentent 68 % de tous les enfants de moins de cinq ans. Cette proportion diffère cependant en fonction de l'IDMS, et ce, suivant la même tendance observée précédemment concernant les familles: les enfants vivant dans un milieu caractérisé par des conditions favorables (catégories 1 et 2, respectivement 73 % et 70 %) se font davantage garder, en proportion, que ceux qui connaissent des conditions défavorables matériellement (catégories 4 et 5, respectivement 65 % et 60 %).

Si les deux conditions favorables présentent des proportions qui ne sont significativement pas différentes, il n'en est pas de même entre les trois autres catégories de l'IDMS. En effet, on note une diminution graduelle et significative des proportions entre la catégorie 3 (69 %), la catégorie 4 (65 %) et la catégorie 5 (60 %). Ainsi, un enfant qui vit dans un environnement où la défavorisation est à la fois matérielle et sociale connaît une plus faible probabilité d'être gardé régulièrement que s'il habite un milieu touché seulement par l'une ou l'autre des deux formes de défavorisation.

Pour compléter le portrait de la garde tous motifs confondus, ajoutons qu'on ne décèle pas de différence significative entre la proportion relative aux conditions moyennes (catégorie 2) et celle se rapportant aux conditions défavorables socialement (catégorie 3). Toutefois, on note une différence entre cette dernière catégorie et la première catégorie (conditions les plus favorables).

Ce profil de fréquentation de la garde régulière selon l'IDMS, tous motifs confondus, est tout à fait semblable à celui de la garde régulière en raison du travail ou des études (tableau 2). Les proportions d'enfants gardés y sont cependant plus faibles, passant d'environ 64 % (conditions les plus favorables) à 51 % (conditions les plus défavorables).

Enfin, on estime qu'au Québec, 11 % des enfants sont gardés régulièrement pour un autre motif que le travail ou les études des parents (tableau 2). Toutefois, on ne détecte aucune différence de proportion entre les catégories de l'IDMS. Un enfant a ainsi la même probabilité d'être gardé, qu'il vive dans un environnement favorable ou non.

Tableau 2
Proportions d'enfants gardés régulièrement selon les motifs de garde et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	matér social	onditions iellement et ement plus vorables		onditions byennes	plus d socia	onditions éfavorables lement pas riellement	plus d maté	conditions léfavorables ériellement locialement	matér social	onditions iellement et ement plus avorables	En	semble
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹
Tous motifs confondus	72,6	70,6 - 74,5	69,9	67,9-71,9	69,3	67,3-71,2	64,8	62,9-66,7	60,4	57,9-62,9	67,7	66,8-68,5
En raison du travail ou des études	64,4	62,1-66,6	61,4	59,1 - 63,7	60,2	58,0-62,4	55,9	53,8-58,0	51,0	48,3 - 53,6	58,9	58,0-59,8
Pour un autre motif que le travail ou les études [†]	10,5	9,2-11,8	11,4	10,0-12,9	12,5	11,0-13,9	10,9	9,6-12,2	11,5	9,8 - 13,2	11,4	10,7 - 12,0

^{1.} Intervalle de confiance à 95%.

[†] Le test d'association entre l'indice de défavorisation matérielle et sociale et cette variable n'est pas significatif au seuil de 5 %.

4.2 PRINCIPALE RAISON POUR NE PAS ÊTRE GARDÉ DE FAÇON RÉGULIÈRE

Le tableau 3 présente la principale raison pour laquelle certains enfants ne sont pas gardés de façon régulière selon l'indice de défavorisation. Soulignons que les enfants qui ne sont pas gardés régulièrement représentent environ le tiers des enfants de moins de cinq ans¹⁰ (ISQ, 2011).

De façon générale, les parents ont invoqué trois principales raisons : le désir de demeurer à la maison avec l'enfant (39 % des enfants non gardés), le fait d'être en congé de maternité, de paternité ou parental (36 %) et, loin derrière cependant, le manque de place (10 %) (ISQ, 2011).

Lorsque les raisons sont croisées selon les catégories de l'IDMS, on note que la proportion d'enfants non gardés de façon régulière parce qu'un parent souhaite demeurer à la maison avec l'enfant est supérieure parmi ceux qui vivent dans des conditions défavorables matériellement (43 % pour chacune des catégories 4 et 5) comparativement à celle qui se rapporte aux enfants vivant dans des conditions favorables (catégories 1 et 2, respectivement 34 % et 35 %).

On observe une tendance inverse pour les enfants dont les parents ont indiqué ne pas recourir à la garde régulière en raison d'un congé de maternité, de paternité ou parental. Ainsi, les enfants qui habitent dans un milieu aux conditions favorables sont plus nombreux, en proportion, à ne pas être gardés régulièrement pour cette raison (catégories 1 et 2, respectivement 45 % et 43 %) que ceux qui vivent dans des conditions défavorables matériellement (catégories 4 et 5, respectivement 33 % et 24 %).

Enfin, on remarque une proportion nettement plus grande d'enfants non gardés régulièrement dont les parents invoquent le manque de place disponible dans les familles qui vivent dans les conditions les plus défavorables (catégorie 5 : 16 %) comparativement aux enfants vivant dans les autres conditions (entre 7 %¹¹ et 11 %).

Tableau 3
Répartition des enfants de moins de cinq ans non gardés régulièrement selon la principale raison invoquée pour ne pas utiliser la garde régulière et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	Parent désire En raison demeurer avec d'un congé l'enfant maternité, paternité parental		congé de ernité, de ernité ou	Manque de place		Parent(s) qui exploite(nt) un service de garde à domicile ou qui aménage(nt) leur horaire de travail ou d'études		Autres motifs		Total	
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	
1- conditions matériellement et socialement plus favorables	34,3	29,8-38,7	44,8	40,3-49,4	7,1*	4,9-9,9	5,7*	3,6-8,7	8,0*	5,8 - 10,8	100
2- conditions moyennes	34,7	30,5-38,8	43,1	39,1 - 47,0	8,3	6,2 - 10,7	6,7*	4,7-9,1	7,3	5,3-9,8	100
3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement	37,9	33,9 - 42,0	37,8	34,0 - 41,6	10,6	8,3 - 12,9	4,0*	2,7-5,6	9,6	7,3 - 12,4	100
4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement	42,7	39,4 - 46,1	32,8	29,7-35,9	8,2	6,5 - 10,2	6,0	4,4-8,1	10,3	8,3 - 12,3	100
5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	42,7	38,5 - 47,0	23,9	20,6-27,1	16,0	13,0 - 19,4	3,1*	1,8 - 4,9	14,3	11,5 - 17,0	100
Ensemble	38,9	37,1-40,6	36,2	34,6-37,8	9,9	8,8-10,9	5,2	4,4-6,0	9,9	8,9-10,9	100

^{1.} Intervalle de confiance à 95 %.

Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

^{10.} Précisons qu'un enfant non gardé régulièrement peut être gardé irrégulièrement, c'est-à-dire de façon non prévue et selon une fréquence variant d'une semaine ou d'un mois à l'autre.

^{11.} Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

5. GARDE RÉGULIÈRE DES ENFANTS EN RAISON DU TRAVAIL OU DES ÉTUDES DES PARENTS SELON L'IDMS

Cette section concerne les enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents. Alors que la section 4.1 présentait les proportions globales d'enfants gardés selon les diverses catégories de l'IDMS, celle-ci examine ces proportions selon l'âge des enfants. Puis, toujours concernant les enfants gardés pour ces motifs, on regarde le principal mode de garde utilisé, la fréquentation à temps plein ou à temps partiel dans les services à 7 \$ et la concordance entre le mode utilisé et celui que souhaitent les parents (voir l'encadré 3 pour les définitions des modes et du régime de garde).

5.1 PROPORTIONS D'ENFANTS GARDÉS SELON L'ÂGE

Notons d'abord que l'enquête ne détecte pas de lien significatif entre la proportion d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents et l'IDMS pour les moins d'un an (tableau 4). Un enfant de cet âge connaîtrait donc la même probabilité d'être gardé, quel que soit son environnement social ou matériel. Cette probabilité est beaucoup plus faible que celle des enfants plus âgés. Quant aux enfants de un à quatre ans, la proportion de ceux qui sont gardés sur une base régulière varie sensiblement de la même façon d'un âge à l'autre selon l'IDMS. Ainsi, de la condition la plus favorable (catégorie 1) à la plus défavorable (catégorie 5), on observe une diminution assez appréciable des proportions d'enfants gardés. Toutefois, pour les catégories 2, 3 et 4, aucune tendance précise ne se dégage : les proportions fluctuent ou ne présentent pas toujours de différence significative entre elles.

Tableau 4
Proportions d'enfants gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon l'âge et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, enfants de moins de cinq ans, Québec, 2009

	Moins d'un an†		Un an		D	Deux ans		Trois ans		Quatre ans	
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	
1- conditions matériellement et socialement plus favorables	22,7	18,7-26,6	70,8	66,3 - 75,4	74,5	70,4-78,5	74,2	70,2-78,2	79,2	74,9-83,4	
2- conditions moyennes	23,3	19,7-26,9	73,7	69,7-77,7	68,2	64,2-72,3	73,0	68,5 - 77,5	75,4	71,2-79,6	
3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement	23,2	19,7 - 26,6	65,5	61,5 - 69,5	71,6	67,6-75,6	73,9	69,7 - 78,0	72,7	68,3-77,2	
4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement	21,7	18,6-24,7	66,4	62,7 - 70,0	62,6	58,9-66,4	66,0	61,9-70,0	67,2	63,0-71,5	
5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	17,5	13,9-21,5	59,7	54,8-64,6	61,8	56,6-67,1	58,8	53,4-64,1	63,4	57,8-69,1	

^{1.} Intervalle de confiance à 95%.

[†] Le test d'association entre l'indice de défavorisation matérielle et sociale et cette variable n'est pas significatif au seuil de 5 %.

ENCADRÉ 3

Définitions des modes et du régime de garde

Principal mode de garde : mode le plus utilisé.

Modes de garde¹:

- Domicile de l'enfant : enfant gardé à son domicile par quelqu'un de la famille autre que son père, sa mère, le conjoint ou la conjointe ou par une personne qui n'est pas de la famille.
- Milieu familial pas à 7 \$: enfant gardé dans un milieu familial, dans une résidence privée, par une personne de la famille (autre que ses parents) ou non; cette personne n'offre pas de services à 7 \$ et son travail ne dépend pas d'un bureau coordonnateur.
- Milieu familial à 7 \$: enfant gardé dans un milieu familial, dans une résidence privée, offrant des services à 7 \$. La responsable qui fournit des services de garde dépend d'un bureau coordonnateur de la garde en milieu familial qui détient lui-même un agrément du ministère de la Famille et des Aînés.
- Garderie ou Centre de la petite enfance (CPE) à 7 \$: enfant gardé dans une garderie ou un CPE offrant des services à 7 \$. La garderie fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants, de façon régulière et pour des périodes qui n'excèdent pas 48 heures consécutives. La garderie est généralement une entreprise à but lucratif. Elle a l'obligation de former un comité consultatif de parents composé de cinq parents usagers. Les garderies qui ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés offrent des places à contribution réduite (7 \$ par jour). Le CPE fournit, dans une installation où l'on reçoit au moins sept enfants pour des périodes qui ne peuvent excéder 48 heures consécutives, des services de garde éducatifs, s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle. Le CPE est un organisme sans but lucratif ou une coopérative dont au moins les deux tiers du conseil d'administration sont composés de parents usagers du service. Les places offertes en CPE sont toutes à contribution réduite (7 \$ par jour).
- Garderie pas à 7 \$: enfant gardé dans une garderie n'offrant pas de services à 7 \$. Ces garderies ne sont pas subventionnées et peuvent fixer elles-mêmes le tarif quotidien demandé au parent.
- Autres modes: inclut le jardin d'enfants (services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit, de façon régulière et pour une période qui n'excède pas quatre heures par jour, en groupe stable, au moins sept enfants âgés de deux à cinq ans auxquels on offre des activités se déroulant sur une période fixe), la halte-garderie (service qui peut recevoir des enfants de façon irrégulière ou occasionnelle), la garde scolaire offrant ou non des services à 7 \$ (services de garde assurés par une commission scolaire ou une école aux enfants inscrits à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire) et d'autres modes non précisés.

Régime de garde :

- Garde à temps plein : la fréquentation de la garde doit être de plus de quatre heures par jour <u>et</u> cinq jours par semaine ou plus.
- Garde à temps partiel : la fréquentation de la garde est de quatre heures ou moins par jour ou de moins de cinq jours par semaine.

Ces définitions ont été retenues pour cette l'enquête. Elles ne sont pas nécessairement tirées, en tout ou en partie, de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

5.2 PRINCIPAL MODE DE GARDE

Le tableau 5 présente, pour chaque catégorie de l'IDMS, la répartition des enfants gardés en raison du travail ou des études des parents, selon le principal mode de garde auquel on a recours. Dans un premier temps, on ne note aucune variation significative entre les catégories de l'IDMS pour les services de garde à 7 \$ considérés globalement : environ 7 enfants sur 10 les fréquentent, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils vivent. Par contre, lorsqu'on détaille ces services selon le mode (garderie ou CPE et milieu familial), des différences ressortent. La catégorie 4 (conditions de défavorisation matérielle seulement) présente une proportion moindre d'enfants gardés à la garderie ou au CPE à 7 \$ (38 %) que toutes les autres catégories de l'IDMS (entre 42 % et 47 %). Par ailleurs, cette même catégorie affiche une proportion plus élevée d'enfants gardés en milieu familial à 7 \$ (34 %) comparativement aux catégories 1, 3 et 5 (entre 26 % et 28 %). Toujours concernant la catégorie 4, on remarque une proportion un peu plus élevée d'enfants en milieu familial pas à 7 \$ (19 %) que dans les catégories 1, 3 et 5 (entre 15 % et 16 %). Ainsi, il semble y avoir un comportement particulier quant à l'utilisation des services de garde pour les enfants vivant dans un environnement défavorable matériellement mais pas socialement (catégorie 4), profil qui se rapproche toutefois de celui des conditions moyennes (catégorie 2; une seule différence significative est notée, se rapportant à la garderie ou au CPE à 7 \$).

Soulignons par ailleurs les similitudes dans les proportions d'enfants gardés entre les catégories extrêmes de l'IDMS. Les probabilités de fréquenter un milieu familial (à 7 \$ ou non) ou une garderie ou CPE offrant des places à 7 \$ sont les mêmes pour un enfant vivant dans les conditions les plus favorables et un enfant connaissant les conditions les plus défavorables.

Tableau 5
Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement en raison du travail ou des études des parents selon le principal mode de garde et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	matéri sociale	onditions ellement et ement plus orables	ement et moyennes nent plus		3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement		4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement		5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C.1	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹
Domicile de l'enfant Milieu familial pas à 7 \$ Services à 7 \$:	3,9* 15,0 72,6	2,7-5,3 12,8-17,1 69,9-75,3	3,4* 17,3 73,0	2,4-4,5 15,0-19,5 70,5-75,5	4,5 14,7 72,4	3,4-5,9 12,7-16,8 70,0-74,9	3,4 18,9 72,0	2,6-4,4 16,9-21,0 69,6-74,3	5,4* 15,6 70,3	3,7 - 7,6 13,1 - 18,1 66,9 - 73,8
Milieu familial Garderie ou CPE	27,9 44,7	25,1-30,7 41,6-47,7	30,7 42,3	28,0-33,4 39,5-45,1	25,6 46,8	23,2 - 28,1 44,0 - 49,6	33,7 38,3	31,2 - 36,1 35,7 - 40,9	27,3 43,0	24,1 - 30,5 39,3 - 46,7
Garderie pas à 7 \$ Autres modes Total	7,0 1,6* 100	5,5 - 8,7 1,0 - 2,4	5,2 1,1** 100	4,1-6,4 0,6-1,8	6,9 1,5* 100	5,6-8,4 0,9-2,2	5,0 0,7** 100	3,8-6,4 0,3-1,4	5,9* 2,7* 100	4,2 - 8,0 1,7 - 4,0

Intervalle de confiance à 95 %.

Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

^{**} Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

5.3 RÉGIME DE GARDE DES SERVICES À 7 \$

Les enfants gardés régulièrement dans un service à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents le sont dans une proportion de 79 % à temps plein (ISQ, 2011). Les catégories extrêmes de même que la catégorie 3 de l'IDMS affichent des proportions semblables, non statistiquement différentes entre elles (entre 81 % et 84 %), mais plus élevées que celles des catégories 2 et 4 (76 % dans les deux cas) (tableau 6). Ainsi, tant les enfants vivant dans un milieu aux conditions très favorables que ceux qui connaissent les conditions les plus défavorables ou défavorables seulement sur le plan social sont un peu plus nombreux, en proportion, à fréquenter à temps plein un service offrant des places à 7 \$ que les enfants vivant dans des conditions moyennes ou défavorables matériellement seulement.

Tableau 6

Répartition des enfants de moins de cinq ans gardés régulièrement dans un service à 7 \$ en raison du travail ou des études des parents, selon le régime de garde et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	maté et so			moyennes plus déf sociale		éfavorables plus d lement pas mat		conditions léfavorables ériellement socialement	maté et so	5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	
Garde à temps plein	80,7	77,7-83,7	75,7	72,8-78,7	80,6	77,9-83,4	75,6	72,7 - 78,5	83,7	80,3-86,8	
Garde à temps partiel	19,3	16,3-22,3	24,3	21,3-27,2	19,4	16,6-22,1	24,4	21,5-27,3	16,3	13,2-19,7	
Total	100		100		100		100		100		

^{1.} Intervalle de confiance à 95 %.

Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009.

5.4 CONCORDANCE ENTRE LE MODE DE GARDE UTILISÉ ET LE MODE SOUHAITÉ POUR L'UTILISATION RÉGULIÈRE EN RAISON DU TRAVAIL OU DES ÉTUDES DES PARENTS

Le mode de garde souhaité par les familles qui font garder leur(s) enfant(s) sur une base régulière, en raison du travail ou des études, correspond, pour 82 % des enfants, au mode utilisé (voir l'encadré 4 pour le libellé de la question) (ISQ, 2011). Environ 13 % d'entre eux ont des parents ayant indiqué que le mode utilisé n'était pas du tout souhaité et 5 %, qu'il est en partie souhaité. Ces données québécoises ne diffèrent pas selon l'IDMS. Ainsi, quelles que soient les conditions de défavorisation des territoires de résidence des familles, le taux de concordance est similaire (autour de 82 %).

ENCADRÉ 4

Concordance entre le mode utilisé régulièrement et le mode souhaité

Les familles ayant indiqué qu'elles utilisaient la garde régulière en raison du travail ou des études devaient répondre à la question suivante pour chaque enfant gardé :

- « La garde < principal mode de garde utilisé > correspond-il au mode de garde que vous souhaitiez pour < NOM de l'enfant >? »
 - Oui
 - Non
 - En partie

6. SATISFACTION À L'ÉGARD DU PRINCIPAL MODE DE GARDE UTILISÉ RÉGULIÈREMENT SELON L'IDMS

L'examen de la satisfaction des parents à l'égard de certains aspects liés au mode de garde le plus utilisé régulièrement (que ce soit pour le travail ou les études ou un autre motif), nous apprend que, pour plus de 9 enfants gardés sur 10, les parents sont plutôt ou très satisfaits des coûts (90 %), des plages horaires (94 %), des jours (98 %) et des moments de l'année (94 %) où ils peuvent faire garder leurs enfants, ainsi que du temps nécessaire pour conduire l'enfant à son lieu de garde (92 %) (ISQ, 2011).

Cependant, aucun de ces aspects relatifs à la satisfaction (voir l'encadré 5 pour plus de détails sur les questions portant sur la satisfaction) ne présente de variation significative suivant l'indice de défavorisation. Cela signifie que ces taux de satisfaction très élevés ne fluctuent pas en fonction des conditions socioéconomiques des milieux de résidence de ces familles.

ENCADRÉ 5

Mesures de la satisfaction quant au principal mode de garde utilisé régulièrement

Dans l'EUSG 2009, la satisfaction des parents quant au mode de garde principalement utilisé a été recueillie au sujet des cinq aspects suivants : le coût, le temps nécessaire pour conduire et aller chercher l'enfant au lieu de garde, les plages horaires, les jours et les moments de l'année où le mode de garde est disponible. L'échelle de réponse utilisée comprend quatre choix – très satisfait, plutôt satisfait, plutôt insatisfait et très insatisfait – qui ont ensuite été regroupés en deux catégories : satisfait et insatisfait.

Les questions n'étaient adressées qu'aux familles qui recourent à un mode de garde sur une base régulière, que ce soit pour le travail ou les études ou pour un autre motif. Leur satisfaction était évaluée au sujet du mode de garde le plus souvent utilisé (c'est-à-dire fréquenté le plus grand nombre de fois) pour chaque enfant, peu importe le motif. Notons que, lorsque plus d'un enfant d'une même famille était gardé au même endroit, les parents n'étaient questionnés qu'une seule fois. Dans ce cas, les réponses aux questions sur la satisfaction ont été attribuées à chaque enfant de la famille fréquentant le même milieu de garde.

7. PRÉFÉRENCES DES FAMILLES EN MATIÈRE DE GARDE RÉGULIÈRE SELON L'IDMS

Les familles ont eu l'occasion, en répondant à l'EUSG 2009, de se prononcer sur leurs préférences quant au mode de garde qu'elles utiliseraient sur une base régulière pour un enfant âgé de moins d'un an, de un, de deux, de trois et de quatre ans (voir l'encadré 6 pour plus de détails). Une question portait également sur leur préférence quant à l'emplacement du lieu pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans. Nous examinons les résultats de ces préférences (quant au mode et au lieu de garde) en fonction de l'IDMS.

7.1 PRÉFÉRENCES QUANT AU MODE POUR LA GARDE RÉGULIÈRE DES ENFANTS DE MOINS D'UN AN, DE UN, DE DEUX, DE TROIS ET DE QUATRE ANS

Enfants de moins d'un an

D'entrée de jeu, mentionnons que, de façon générale, la garde au domicile de l'enfant est le mode préféré pour la garde régulière des enfants de moins d'un an, la moitié des familles l'ayant retenu (tableau 7). On constate une différence appréciable entre les catégories extrêmes de l'IDMS, les conditions les plus favorables (catégorie 1) affichant une proportion de familles plus élevée préférant le domicile (57 %) que les conditions les plus défavorables (catégorie 5 : 43 %). Les préférences pour les services à 7 \$ (globalement) révèlent également un écart notable entre les extrêmes, mais, à l'inverse de ce qu'on observe quant au domicile, c'est la catégorie 5 qui présente cette fois une plus forte proportion de familles (52 %) préférant ces services comparativement à la catégorie 1 (38 %). Lorsqu'on ventile les services à 7 \$ selon le mode, on remarque que la garde en garderie ou en CPE est la préférence d'une plus grande proportion de familles de la catégorie 5 (33 %) comparativement à la catégorie 1 (21 %), mais aussi aux autres catégories (2, 3 et 4). Aucune différence n'est observable entre les catégories extrêmes de l'IDMS pour le milieu familial offrant des places à 7 \$.

Les familles vivant dans les conditions les plus défavorables ont donc, concernant les enfants de moins d'un an, une préférence plus marquée pour la garde régulière en garderie ou en CPE à 7 \$, mais moins forte pour le domicile que celles qui vivent dans les conditions les plus favorables.

Enfants de un an

Dès l'âge de un an, c'est 40 % de l'ensemble des familles qui préfèrent, pour la garde régulière, la garderie ou le CPE à 7 \$ (tableau 7). On remarque des variations selon l'IDMS, comme dans le cas des enfants de moins d'un an. Les familles de la catégorie 1 préfèrent plus souvent, en proportion, le domicile et moins souvent, en proportion, la garderie ou le CPE à 7 \$ que les familles de la catégorie 5 (à domicile, catégorie 1 : 27 % c. catégorie 5 : 22 %; en garderie/CPE à 7 \$, catégorie 1 : 40 % c. catégorie 5 : 48 %). Ici aussi, on ne décèle aucune différence entre ces deux catégories quant aux préférences pour le milieu familial à 7 \$. Précisons que le profil observé pour les familles de la catégorie 5 est également celui des familles de la catégorie 3. En somme, les familles connaissant la défavorisation sociale (catégories 3 et 5) préféreraient, dans une plus grande proportion, la garderie ou le CPE à 7 \$ que les familles vivant dans les conditions les plus favorables, ces dernières étant un peu plus enclines à préférer le domicile. Un autre résultat mérite l'attention, soit les préférences des familles des catégories 2 et 4 pour le milieu familial à 7 \$: leur proportion est plus élevée (respectivement 33 % et 34 %) que celle des catégories extrêmes (catégorie 1 : 29 %, catégorie 5 : 26 %).

ENCADRÉ 6

Préférences en matière de garde régulière

Les questions sur les préférences en matière de garde régulière et de l'emplacement du lieu de garde ont été posées à toutes les familles visées par l'enquête, qu'elles aient ou non un enfant de l'âge visé, gardé ou non.

Concernant le mode de garde préféré, les questions étaient posées comme si le répondant avait un enfant de l'âge concerné : « Pour la garde régulière, à quel mode de garde auriez-vous recours de préférence s'il était facilement accessible ou si une place était disponible pour un enfant de < moins d'un an, un an, deux ans, trois ans, quatre ans > ? » :

- domicile de l'enfant par une autre personne que son jardin d'enfants (uniquement pour les préférences père, sa mère, le conjoint ou la conjointe;
- milieu familial pas à 7 \$;
- milieu familial à 7\$;
- garderie ou CPE à 7 \$:

- visant les enfants de deux à quatre ans);
- autres modes (comprend les réponses suivantes : « le parent », « la famille », « ne ferait pas garder », de même que le milieu familial sans autre précision, la garderie n'offrant pas de services à 7 \$ ou d'autres modes non précisés).

Notons qu'il est possible que les préférences soient surestimées en ce qui a trait au « jardin d'enfants ». Ce mode, peu connu des familles, a soulevé un questionnement à maintes reprises lors des entrevues. La définition alors fournie n'indiquait pas que ce service de garde n'est pas régi par la loi, ni qu'il n'est pas offert à contribution réduite. Quand l'intervieweur ajoutait cette dernière précision à la demande du répondant, il arrivait fréquemment que ce dernier change d'avis et choisisse un autre mode. Dans le cas où les répondants n'ont pas demandé de précision, il est permis de croire que certains n'auraient pas fait le même choix si ce renseignement leur avait été communiqué. Pour plus de détails, consulter la section « Limites des données » du chapitre 9 du rapport de l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional (ISQ, 2011).

Une seule question portait sur l'emplacement du lieu de garde et se rapportait à l'ensemble des enfants de moins de cinq ans:

- « Pour la garde régulière des enfants de moins de 5 ans, quelle est votre préférence concernant le lieu du service de garde. Est-ce: »
 - près du domicile;

- peu importe:
- près du lieu de travail ou d'études (le vôtre ou celui autre emplacement. du conjoint);
- sur le lieu de travail ou d'études (le vôtre ou celui du conjoint);

Enfants de deux ans

Pour la garde régulière des enfants de deux ans, près de 8 familles québécoises sur 10 préfèrent un service à 7 \$ (tableau 7). On ne détecte pas d'écart entre les proportions des catégories extrêmes de l'IDMS. Par contre, lorsqu'on distingue les modes à 7 \$, une différence apparaît. Les familles des milieux les plus favorables préfèrent un peu plus le milieu familial et un peu moins la garderie ou le CPE que celles qui vivent dans un environnement très défavorable (en milieu familial à 7 \$, catégorie 1 : 28 % c. catégorie 5 : 21 %; en garderie/CPE, catégorie 1 : 53 % c. catégorie 5 : 57 %). En fait, ces dernières affichent la plus faible proportion préférant le milieu familial à 7 \$ comparativement à toutes les autres catégories de l'IDMS. Notons qu'ici encore, les catégories 2 et 4 affichent des proportions supérieures aux autres pour ce qui est de la garde en milieu familial à 7 \$ (respectivement 31 % et 33 %).

Enfants de trois ans

Globalement, la préférence des familles va dans une très large proportion aux services à 7 \$ pour des enfants de trois ans (81 %) (tableau 7). Cette préférence ne varie pas, quel que soit l'environnement social ou matériel. Lorsqu'on examine plus précisément quel mode à 7 \$ les familles préfèrent, on constate la même tendance que pour les enfants de deux ans : les familles de la catégorie 1 préfèrent, en proportion, un peu plus la garde en milieu familial à 7 \$ et légèrement moins la garderie ou le CPE à 7 \$ comparativement aux familles de la catégorie 5 (en milieu familial à 7 \$, catégorie 1 : 21 % c. catégorie 5 : 17 %; en garderie/CPE, catégorie 1 : 61 % c. catégorie 5 : 63 %). Une autre tendance s'affirme, soit la préférence plus marquée des familles de la catégorie 4 pour le milieu familial à 7 \$ (28 %), proportion la plus élevée des cinq catégories de l'IDMS.

Enfants de quatre ans

Si, de façon générale les services à 7 \$ restent toujours les préférés des familles québécoises pour les enfants de quatre ans (74 %), un second mode occupe une place non négligeable dans les préférences : le jardin d'enfants¹² (19 %) (tableau 7). Le profil quant aux préférences des familles selon l'IDMS est sensiblement le même que celui des enfants de trois ans. Dans un premier temps, on ne note aucune différence entre les catégories de l'IDMS pour les services à 7 \$ regroupés. Une fois ces services ventilés selon le mode, la catégorie 4 ressort par sa plus grande proportion de familles préférant le milieu familial à 7 \$ (22 % c. 12 % à 17 % pour les autres) et sa plus faible proportion préférant la garderie ou le CPE à 7 \$ (51 % c. 57 % à 63 % pour les autres). En ce qui a trait au jardin d'enfants, les familles de la catégorie 5 se distinguent par leur préférence un peu plus prononcée pour ce mode (22 %) que celles des catégories 2 et 4 (18 % dans les deux cas). Enfin, notons qu'on ne relève aucune différence statistique entre les catégories extrêmes de l'IDMS quant aux préférences des familles pour le milieu familial à 7 \$, pour la garderie ou le CPE à 7 \$ et pour le jardin d'enfants.

^{12.} Voir la définition et les limites de cette catégorie dans l'encadré 6.

Tableau 7 Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon le mode de garde préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, d'un enfant de l'âge concerné et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	1- conditions matériellement et socialement plus favorables		2- conditions moyennes		3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement		4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement		5- conditions matériellement et socialement plus défavorables		En	semble
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹
Enfants de moins d'un an												
Domicile	57,3	54,7 - 59,8	51,2	48,9-53,5	50,5	48,1-52,9	47,7	45,5 - 49,8	43,0	40,4-45,6	50,2	49,2-51,2
Milieu familial pas à 7 \$	2,7*	1,9-3,6	4,1	3,3-5,1	2,7	2,0-3,6	5,1	4,2-6,1	4,1	3,0-5,3	3,8	3,3-4,2
Services à 7 \$:	38,0	35,5 - 40,5	42,6	40,3 - 44,9	44,9	42,6-47,2	45,4	43,3 - 47,4	51,5	48,9-54,1	44,2	43,2-45,0
Milieu familial	16,8	15,0 - 18,6	19,7	17,8-21,6	18,2	16,4-20,0	21,4	19,7-23,1	18,0	16,0-20,0	18,9	18,1 - 19,7
Garderie ou CPE	21,2	19,2-23,1	22,9	20,8-25,0	26,7	24,7 - 28,7	23,9	22,1-25,7	33,5	31,0-36,0	25,2	24,3 - 26,2
Autres modes	2,1*	1,4-3,0	2,1*	1,4-3,0	1,8*	1,3-2,6	1,8*	1,3-2,5	1,4*	0,9-2,2	1,9	1,6-2,2
Total Enfants de un an	100		100		100		100		100		100	
Domicile	27,4	25,1-29,7	25,4	23,4-27,4	21,7	19,8-23,6	23,7	21,9-25,5	22,2	19,9-24,6	24,1	23,2-25,0
Milieu familial pas à 7 \$	3,5	2,5 - 4,7	4,4	3,5-5,5	3,0	2,2-3,9	5,8	4,8-6,8	3,2*	2,3-4,3	4,1	3,6-4,5
Services à 7 \$:	68,4	66,1 - 70,7	69,3	67,1-71,4	74,7	72,7 - 76,6	69,7	67,8-71,6	73,9	71,3-76,4	71,1	70,2-72,0
Milieu familial	28,7	26,5-31,0	33,2	31,0-35,4	30,5	28,4-32,6	34,2	32,1-36,3	25,5	23,1-28,0	30,8	29,8-31,8
Garderie ou CPE	39,7	37,4-42,0	36,1	33,7-38,5	44,2	41,9-46,4	35,5	33,6-37,4	48,3	45,5-51,2	40,3	39,3-41,3
Autres modes	0,6**	0,3-1,2	0,9**	0,5 - 1,5	0,7**	0,4-1,2	0,8*	0,5-1,3	0,7**	0,3-1,3	0,7	0,6-1,0
Total	100		100		100		100		100		100	
Enfants de deux ans												
Domicile	9,5	8,0 - 10,9	9,6	8,2-11,1	7,2	6,1-8,3	8,9	7,7 - 10,1	8,3	6,7 - 10,0	8,7	8,1-9,3
Milieu familial pas à 7 \$	2,5*	1,7-3,5	3,9	3,1-4,9	2,2	1,6-2,9	4,5	3,7-5,5	2,5*	1,6-3,6	3,2	2,8-3,6
Services à 7 \$:	80,5	78,6-82,4	77,9	75,9 - 79,9	81,1	79,3-82,8	77,1	75,4-78,8	78,4	76,0-80,7	78,9	78,1 - 79,8
Milieu familial	27,6	25,4-29,7	31,2	29,0-33,4	24,5	22,7-26,4	33,0	31,1-34,9	21,2	19,0-23,3	28,0	27,0-28,9
Garderie ou CPE	53,0	50,6-55,3	46,7	44,3 - 49,1	56,5	54,3-58,8	44,1	42,0 - 46,2	57,2	54,5 - 59,9	51,0	49,9-52,0
Jardin d'enfants	7,4	6,1-8,6	7,8	6,6-9,0	8,9	7,6-10,2	8,7	7,5 - 9,9	10,5	8,9-12,2	8,6	8,0-9,2
Autres modes	0,2**	0,0-0,4	0,8**	0,4-1,4	0,6**	0,3-1,1	0,8*	0,5 - 1,2	_		0,6*	0,4-0,7
Total	100		100		100		100		100		100	
Enfants de trois ans												
Domicile	4,3	3,4-5,4	4,5	3,6-5,6	3,4	2,6-4,3	5,2	4,3-6,1	3,9	2,9-5,1	4,3	3,9-4,8
Milieu familial pas à 7 \$	1,9*	1,3-2,8	3,4	2,6-4,4	1,9*	1,3-2,6	3,8	3,0-4,8	2,0*	1,3-3,0	2,7	2,3-3,0
Services à 7 \$:	81,2	79,3-83,1	80,9	79,1-82,7	81,3	79,4-83,1	79,6	77,9-81,2	80,1	77,7-82,5	80,6	79,7-81,4
Milieu familial	20,7	18,7 - 22,7	24,5	22,4-26,5	17,1	15,4-18,7	27,9	26,0-29,8	17,0	15,1-19,0	21,8	20,9-22,7
Garderie ou CPE	60,5	58,2-62,8	56,4	54,1-58,8	64,2	62,0-66,4	51,6	49,4-53,8	63,1	60,4-65,8	58,7	57,7-59,8
Jardin d'enfants	12,0	10,5 - 13,5	10,5	9,0-11,9	13,1	11,5 - 14,6	10,9	9,6-12,2	13,6	11,6 - 15,6	12,0	11,3-12,7
Autres modes	0,5**	0,2-1,0	0,8**	0,4-1,4	0,4**	0,2-0,8	0,5**	0,2-0,9	100		0,5*	0,3-0,7
Total	100		100		100		100		100		100	
Enfants de quatre ans Domicile	2,6*	10 26	2.4	07 40	2.4	10 22	2.5	20 42	2.0*	20.20	2.0	07 04
Milieu familial pas à 7 \$	2,0 1,3*	1,9-3,6 0,8-2,1	3,4 2,6	2,7 - 4,3 1,9 - 3,4	2,4 1,5*	1,8-3,2 1,0-2,1	3,5	2,8 - 4,3 2,4 - 4,0	2,8* 1,6*	2,0-3,9 1,0-2,4	3,0 2,1	2,7-3,4 1,8-2,4
Services à 7 \$:	75,3	73,2-77,5	74,2	72,2-76,2	75,8	73,8-77,7	3,1 73,5	2,4 - 4,0 71,7 - 75,4	73,1	70,6-75,7	74,4	73,5 - 75,3
Milieu familial	12,7	11,1-14,3	16,8	15,0 - 18,5	12,3	10,8-11,8	22,2	20,4-23,9	12,2	10,4-14,0	15,6	14,8-16,4
Garderie ou CPE	62,6	60,2-65,0	57,4	55,1 - 59,7	63,5	61,3-65,6	51,4	49,2-53,5	61,0	58,1-63,8	58,8	57,7-59,9
Jardin d'enfants	19,3	17,3-21,3	18,0	16,1 - 19,9	19,1	17,3-20,8	18,5	16,8-20,1	21,5	19,1-23,9	19,1	18,3 - 19,9
Autres modes	1,4*	0,9-2,1	1,8*	1,2-2,6	1,3*	0,8-2,0	1,4*	0,9-1,9	1,0**		1,4	1,1-1,7
Total	100	0,0 2,1	100	1,2 2,0	100	0,0 2,0	100	0,0 1,0	100	0,0 1,0	100	1,1 1,1

^{1.} Intervalle de confiance à 95 %.

Donnée infime.
 Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

^{**} Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

7.2 PRÉFÉRENCES QUANT À L'EMPLACEMENT POUR LA GARDE RÉGULIÈRE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

Pour chaque catégorie de l'IDMS, les résultats ayant trait à l'emplacement préféré des familles pour la garde régulière des enfants de moins de cinq ans sont présentés au tableau 8.

Emplacement près du domicile

L'emplacement près du domicile pour la garde régulière est de loin le préféré des familles québécoises (63 %) (tableau 8). On constate une variation de cette proportion en fonction de l'IDMS. Les familles qui vivent dans un milieu dont les conditions sont les plus favorables préfèrent dans une plus forte proportion que les autres cet emplacement (catégorie 1 : 69 %). Notons que la proportion relative aux familles résidant dans un environnement des plus défavorables (catégorie 5 : 61 %) ne se distingue que de celle qui concerne les familles de la catégorie 1.

Emplacement près du lieu de travail ou d'études

Environ 13 % des familles québécoises ont indiqué préférer cet emplacement. On observe quelques différences entre les catégories de l'IDMS, notamment entre les extrêmes. Les familles vivant dans les conditions les plus favorables préfèrent dans une moindre proportion que le mode de garde se situe près du lieu de travail ou d'études (catégorie 1 : 10 %) que les familles connaissant des conditions défavorables matériellement (catégories 4 et 5 : 14 % dans les deux cas).

Emplacement sur les lieux de travail ou d'études

Un peu plus d'une famille sur 10 (11 %) préfère que l'emplacement pour le milieu de garde soit situé directement sur le lieu de travail ou d'études. On ne décèle qu'une seule variation parmi les catégories de l'IDMS : la catégorie 3, soit les familles vivant dans un milieu défavorable socialement seulement, qui présente une proportion significativement plus élevée (12 %) que la catégorie 4 (10 %), laquelle concerne les familles vivant dans des conditions défavorables matériellement seulement.

Peu importe le lieu

Tout près de 13 % des familles québécoises ont mentionné que le lieu de garde leur importe peu. Cette « préférence » est moins marquée pour celles qui connaissent les conditions les plus favorables (catégorie 1 : 9 %) que pour celles qui vivent dans les quatre autres conditions (entre 12 % et 16 %). On note aussi que les familles dont les conditions sont défavorables matériellement mais pas socialement (catégorie 4) sont plus nombreuses, en proportion, à ne manifester aucune préférence (16 %) que les familles vivant dans les autres conditions (entre 9 % et 14 %).

Tableau 8 Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'emplacement préféré pour la garde régulière, tous motifs confondus, et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	Près du domicile		Près du lieu de travail ou d'études		Sur le lieu de travail ou d'études		Peu importe		Autres emplacements		Total
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	
1- conditions matériellement et socialement plus favorables	68,9	66,6-71,2	10,1	8,7 - 11,6	11,8	10,2-13,3	9,0	7,5 - 10,4	0,3**	0,1-0,6	100
2- conditions moyennes	62,4	60,2-64,5	12,5	11,0-14,1	10,8	9,4-12,2	13,7	12,1-15,3	0,6**	0,3-1,1	100
3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement	63,9	61,6-66,2	11,7	10,2-13,3	12,5	10,9 - 14,0	11,6	10,1 - 13,0	0,3**	0,1-0,7	100
4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement	58,9	56,8-61,0	14,5	13,0 - 16,0	10,0	8,8-11,2	16,3	14,8 - 17,8	0,3**	0,2-0,6	100
5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	61,4	58,9-63,9	13,5	11,7 - 15,4	11,5	9,9-13,1	13,1	11,4-14,9	0,4**	0,2-0,9	100
Ensemble	63,0	62,0-64,0	12,6	11,9-13,3	11,2	10,6-11,9	12,8	12,2-13,5	0,4*	0,3-0,5	100

^{1.} Intervalle de confiance à 95 %.

^{*} Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.

CONCLUSION

Rappelons que l'indicateur de défavorisation utilisé dans cette étude pour catégoriser les familles et les enfants ne permet pas de les classer selon leur niveau de pauvreté, mais plutôt de leur assigner un contexte socioéconomique relatif à leur territoire de résidence. Des études ont montré que cette approche, sans être parfaite, est néanmoins pertinente lorsqu'il est question des inégalités sociales en matière de santé (Pampalon et autres, 2009). L'objectif principal de cette monographie était d'examiner les liens éventuels entre la défavorisation des milieux de vie des familles ayant de jeunes enfants et divers aspects liés à la garde non parentale. Les présentes analyses révèlent plusieurs variations selon les catégories de l'IDMS, mais pas sur tous les plans.

Ainsi, on observe des différences significatives assez importantes dans l'utilisation de la garde sur une base régulière, pour tous motifs confondus : les familles qui vivent dans des conditions favorables selon l'IDMS (catégories 1 et 2) y recourent davantage, en proportion (respectivement 79 % et 76 %), que les familles qui vivent dans des conditions de défavorisation matérielle seulement (catégorie 4 : 70 %) ou des plus défavorables (catégorie 5 : 65 %).

Ce profil d'utilisation régulière en fonction de l'IDMS est également observable lorsqu'on analyse les données sur la base des enfants, que ce soit tous motifs confondus ou en raison du travail ou des études des parents.

À titre indicatif, soulignons que ces résultats vont dans le même sens que ceux qu'on obtient en croisant le revenu familial, c'est-à-dire que les familles dont le revenu est plus élevé recourent dans une plus grande proportion à la garde régulière, tous motifs confondus ou pour le travail ou les études, que celles dont le revenu est faible (ISQ, 2011).

Par contre, lorsqu'il s'agit d'enfants gardés pour un autre motif que le travail ou les études des parents, aucun écart n'apparaît entre les catégories de l'IDMS. Les enfants vivant dans des conditions favorables seraient gardés autant, en proportion, que ceux qui connaissent des conditions défavorables. Notons que les analyses croisant le revenu familial arrivent à des résultats divergents : les familles dont le revenu est très faible (moins de 20 000 \$ par année) utilisent plus souvent, en proportion, la garde régulière pour un autre motif que le travail ou les études que celles dont le revenu est plus élevé¹³.

Lorsqu'on s'intéresse uniquement aux enfants gardés sur une base régulière en raison du travail ou des études des parents, on constate que les variations sur divers aspects de la garde sont plutôt minimes selon l'IDMS. De fait, concernant le principal mode et le régime de garde des enfants fréquentant les services à 7 \$, on ne note pas de différences significatives entre les extrêmes de l'indice. La probabilité qui se rapporte aux modalités de garde – le domicile, le milieu familial (à 7 \$ ou non), la garderie ou le CPE à 7 \$, la garderie sans place à 7 \$¹⁴ et la fréquentation à temps plein dans un service de garde à 7 \$ – est la même pour les enfants qui vivent dans un milieu dont les conditions sont les plus favorables et ceux qui connaissent les conditions les plus défavorables. Par ailleurs, un profil particulier semble se dessiner pour les enfants vivant dans des conditions défavorables matériellement seulement (catégorie 4). Ils sont en effet proportionnellement plus nombreux à être gardés en milieu familial, à 7 \$ (34 %) ou non (19 %), moins souvent en garderie ou en CPE à 7 \$ (38 %¹⁵) et davantage gardés dans un service de garde à 7 \$ à temps partiel (24 %) que les enfants vivant dans les autres conditions défavorables (catégories 3 et 5).

^{13.} Moins de 20 000 \$: 20 %; 20 000 \$ ou plus : 12 % (résultats inédits, spécialement compilés pour cette étude à partir de l'EUSG 2009). Notons qu'il s'agit de données sur la base des familles et non des enfants.

^{14.} Soulignons que, dans le cas du domicile et des garderies sans place à 7 \$, il faut interpréter les proportions avec prudence. L'écart entre les extrêmes de l'IDMS demeure toutefois significativement différent.

^{15.} Cette proportion est significativement différente des quatre autres catégories de l'IDMS.

Les données de l'enquête ont par ailleurs révélé que les catégories de l'indice de défavorisation sont associées aux préférences des familles quant au mode de garde pour la garde régulière de leurs enfants. De façon générale, on remarque que les familles vivant dans un milieu très favorable (catégorie 1) préfèrent davantage, en proportion, le domicile (pour les enfants de un an et de moins d'un an) et le milieu familial à 7 \$ (deux ans et trois ans) que les familles vivant dans les conditions les plus défavorables (catégorie 5); en comparaison, pour ces dernières, la préférence va davantage à la garderie ou au CPE à 7 \$, et ce, pour les enfants de trois ans et moins.

Ajoutons que la défavorisation matérielle seulement (catégorie 4) est liée à une préférence plus forte pour le milieu familial à 7 \$, et ce, pour tous les âges (de zéro à deux ans : proportion supérieure aux catégories 1, 3 et 5; trois et quatre ans : proportion supérieure aux quatre autres catégories). Rappelons que les territoires touchés par ce type de défavorisation affichent des taux de scolarisation et d'emploi faibles de même qu'un revenu moyen bas mais, en contrepartie, connaissent des conditions sociales plus avantageuses (c'est-à-dire un faible taux de familles monoparentales ou de personnes vivant seules, séparées, divorcées ou veuves).

Par ailleurs, la majorité des familles, quelle que soit la catégorie de l'IDMS, indiquent qu'elles préfèrent que le lieu de garde soit situé à proximité du domicile familial. Toutefois, on observe que les familles vivant dans les conditions les plus favorables sont plus enclines à préférer ce lieu (69 %) que les autres (entre 59 % et 64 %).

Quant à la principale raison pour laquelle les enfants ne sont pas gardés de façon régulière, l'enquête souligne que les enfants dont les familles connaissent des conditions favorables (catégories 1 et 2) ont proportionnellement plus souvent des parents qui invoquent le congé de maternité, de paternité ou parental (respectivement 45 % et 43 %) que ceux qui vivent dans des conditions de défavorisation seulement matérielle ou conjuguée à la défavorisation sociale (catégories 4 et 5 : 33 % et 24 %). Par ailleurs, ces dernières mentionnent plus souvent, en proportion, qu'elles désirent demeurer avec leur enfant à la maison (catégories 4 et 5 : 43 % dans les deux cas) que les familles vivant dans des conditions favorables (catégories 1 et 2 : 34 % et 35 %). Ces résultats corroborent la littérature sur le sujet, à savoir que ce motif revient plus fréquemment chez les familles qui résident dans des milieux défavorisés que chez celles qui connaissent un environnement favorisé. Ce motif serait le reflet d'une multitude de facteurs, dont de moindres connaissances sur les possibles effets bénéfiques des services de garde sur le développement de leurs enfants (Pungello et Kurtz-Costes, 1999). Une autre donnée mérite qu'on s'y attarde : la proportion d'enfants non gardés régulièrement dont les parents invoquent le manque de place. On remarque que ce motif est davantage invoqué, en proportion, pour les enfants qui vivent dans les conditions les plus défavorables (16 % c. 7 % 16 à 11 % pour les autres catégories). Les données de l'EUSG 2009 ne permettent pas d'en examiner davantage les raisons.

Enfin, l'enquête indique que la satisfaction à l'égard des coûts, du temps nécessaire pour conduire l'enfant, des plages horaires ainsi que des jours d'ouverture du service de garde est très élevée, et ce, quelles que soient les conditions de l'IDMS. Il en est de même des taux de concordance et de non-concordance (totale ou partielle) entre le mode de garde utilisé régulièrement et celui qui est souhaité, pour le travail ou les études des parents, ces taux ne variant pas selon l'IDMS. Ce constat suggère que les milieux de vie des familles n'influenceraient ni la satisfaction à l'égard de différents aspects de la garde, ni la concordance entre le mode souhaité et le mode de garde utilisé.

Plusieurs résultats présentés dans cette monographie sont éclairants, mais il faudrait plus systématiquement comparer des données géographiques et individuelles pour connaître dans quels contextes chacune est pertinente pour documenter l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde.

^{16.} Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

BIBLIOGRAPHIE

CLEVELAND, Gordon, Barry FORER, Douglas HYATT, Christa JAPEL et Michael KRASHINSKY (2008). « New evidence about child care in Canada. Use patterns, affordability and quality », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 12, 42 p.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL (DSP-ASSSM) (2010). *Répartition des familles avec enfants par profil de défavorisation, par RSS*, Recensement 2006 de Statistique Canada, compilation spéciale.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL (DSP-ASSSM) (2008). Regard sur la défavorisation à Montréal. Région sociosanitaire de Montréal, Série 1, Montréal, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

GAVIDIA-PAYNE, Susana, et Zolinda STONEMAN (1997). « Family predictors of maternal and paternal involvement in programs for young children with disabilities », *Child Development*, vol. 68, n° 4, p. 701-717.

GILES, Philip (2004). *Mesure de faible revenu au Canada*, Série de documents de recherche – Revenu, Ottawa, Statistique Canada (75F0002MIF), 22 p.

GOULET, Julie, et Camil BOUCHARD (2004). « Caractéristiques individuelles, familiales et des milieux de résidence associées à l'utilisation de ressources matérielles et de ressources dédiées au développement des enfants par les parents », *Cahiers du Grave-Ardec*, Montréal.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE (INSPQ) (2009). « Guide méthodologique. L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref », *Santéscope*, mars, 7 p., [En ligne] : http://www.inspq.qc.ca/santescope/liens.asp?Lg=fr&nav=M&comp=9 (page consultée le 30 juillet 2010).

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ) (2011). Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional, Québec, 360 p.

JAPEL, Christa, Richard E. TREMBLAY et Sylvana CÔTÉ (2005). « La qualité, ça compte! Résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec concernant la qualité des services de garde », Choix IRPP, vol. 11, n° 4, 46 p.

KOHEN, Dafna V., Susan DAHINTEN, Saeeda KHAN et Clyde HERTZMAN (2008). « Child care in Quebec. Access to a universal program », Canadian Journal of Public Health, vol. 99, nº 6, p. 451-455.

LEFEBVRE, Pierre (2004). « Quebec's innovative early childhood education and care policy and its weaknesses », *Policy Options*, vol. 25, n° 3, p. 52-57.

PAMPALON, Robert, Denis HAMEL et Philippe GAMACHE (2009). « Une comparaison de données socioéconomiques individuelles et géographiques pour la surveillance des inégalités sociales de santé au Canada », Statistique Canada, *Rapports sur la santé*, vol. 20, n° 4, décembre, 11 p.

PUNGELLO, Elizabeth P., et Beth KURTZ-COSTES (1999). « Why and how working women choose child care. A review with a focus on infancy », *Developmental Review*, vol. 19, n° 1, p. 31-96.

SPOTH, Richard L., C. GOLDBERG et Cleve REDMOND (1999). « Engaging families in longitudinal preventive intervention research. Discrete-time survival analysis of socioeconomic and social-emotional risk factors », *Journal of Community and Clinical Psychology*, vol. 67, n° 1, p. 157-163.

ANNEXE

Tableau A.1 Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon l'indice de défavorisation matérielle et sociale et la région administrative de résidence, Québec, 2009

	1- conditions matériellement et socialement plus favorables		2- conditions moyennes		3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement		4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement		5- conditions matériellement et socialement plus défavorables		Total
	%	I.C.1	%	I.C. ¹	%	I.C.1	%	I.C.1	%	I.C. ¹	
Bas-Saint-Laurent	9,9*	7,2-13,3	18,8	15,2-22,9	6,1*	4,0-8,8	55,1	50,3-59,9	10,1	7,3 - 13,5	100
Saguenay-Lac-Saint-Jean	11,9	9,1 - 15,2	19,7	16,2-23,7	13,0	10,0 - 16,5	41,1	36,6 - 45,5	14,3	11,2-17,9	100
Capitale-Nationale	23,7	20,6-26,7	23,4	20,2-26,6	28,1	25,0-31,2	15,2	12,6-17,7	9,7	7,6-12,2	100
Mauricie	11,8	8,9-15,3	24,4	20,1-28,6	14,3	11,0-18,2	31,7	27,2-36,2	17,7	14,0-21,9	100
Estrie	14,2	11,1 - 17,8	26,6	22,5-30,7	18,4	15,0-22,1	24,7	20,7-28,7	16,1	12,8-20,0	100
Montréal	12,0	10,9-13,2	11,1	9,8 - 12,4	33,6	31,7-35,5	15,1	13,7 - 16,5	28,2	26,4-29,9	100
Outaouais	29,4	25,1-33,6	18,8	15,4-22,6	21,5	17,9-25,2	19,2	15,5-23,2	11,1	8,4-14,3	100
Abitibi-Témiscamingue	3,4*	* 1,9-5,6	18,6	14,8-22,9	8,4*	5,9-11,5	53,8	48,8-58,7	15,8	12,5 - 19,6	100
Côte-Nord	16,5	13,2-20,3	19,1	15,1-23,5	10,1*	7,3 - 13,6	47,4	42,4-52,4	6,8*	4,6-9,8	100
Nord-du-Québec	12,8*	9,2-17,1	14,5*	10,4-19,4	15,5	11,4-20,3	55,7	49,7-61,6	_		100
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	_		7,1*	4,8 - 10,0	1,8**	,7-3,8	81,4	77,1-85,2	8,9*	6,1 - 12,4	100
Chaudière-Appalaches	19,1	15,7-22,9	25,2	21,4-29,0	17,3	14,0-21,1	34,3	30,4-38,2	4,0*	2,4-6,2	100
Laval	26,3	22,4-30,3	27,6	23,6-31,6	25,2	21,2-29,1	14,2	11,1 - 17,7	6,7*	4,6-9,3	100
Lanaudière	16,6	13,5-20,1	29,3	25,3-33,3	12,8	9,9-16,3	34,3	29,9-38,6	7,0*	4,8-9,9	100
Laurentides	19,6	16,2-23,4	30,4	26,2-34,6	23,9	20,1-27,7	16,5	13,2-20,2	9,6	7,1 - 12,5	100
Montérégie	23,9	21,6-26,2	27,7	25,1-30,2	20,6	18,4-22,8	16,4	14,4-18,4	11,4	9,6-13,2	100
Centre-du-Québec	8,8	6,5 - 11,6	21,9	18,1-25,8	13,3	10,3 - 16,7	42,0	37,3 - 46,7	14,0	10,8-17,7	100
Ensemble du Québec	17,8	17,0-18,6	21,8	20,9-22,6	22,7	21,8-23,5	23,0	22,2-23,8	14,8	14,0-15,5	100

Note: Les proportions surlignées en gris indiquent une différence significative, au seuil de 5 %, entre la région correspondante et le reste du Québec.

Donnée infime.
 Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
 Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
 Source: Institut de la statistique du Québec, Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009.

^{1.} Intervalle de confiance à 95 %.

Tableau A.2
Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	1- conditions matériellement et socialement plus favorables		2- conditions moyennes		3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement		4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement		5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹
Structure familiale Famille monoparentale Famille biparentale Total	4,8 95,2 100	3,8-5,9 94,1-96,2	7,4 92,6 100	6,1-8,7 91,3-93,9	12,7 87,3 100	11,2 - 14,2 85,8 - 88,8	11,1 88,9 100	9,8 - 12,5 87,5 - 90,2	19,4 80,6 100	17,3 - 21,5 78,5 - 82,7
Nombre d'enfants de moins de cinq ans Un enfant Deux enfants Trois enfants ou plus Total	68,7 29,0 2,3 100	66,5-70,8 27,0-31,1 1,8-2,9	71,4 26,3 2,3 100	69,7-73,2 24,6-27,9 1,8-2,9	77,6 20,5 1,9 100	76,1-79,1 19,0-22,0 1,5-2,4	72,3 25,8 1,9 100	70,7-73,9 24,2-27,3 1,5-2,5	78,5 19,8 1,8* 100	76,6-80,4 17,9-21,6 1,2-2,6
Nombre total d'enfants de tous âges Un enfant Deux enfants Trois enfants Quatre enfants ou plus Total	27,5 49,4 17,4 5,8 100	25,2-29,7 46,9-51,8 15,5-19,4 4,7-6,8	33,1 46,1 15,4 5,3 100	30,9 - 35,4 43,9 - 48,4 13,7 - 17,0 4,3 - 6,3	42,3 39,3 13,8 4,6 100	40,2-44,5 37,1-41,4 12,3-15,3 3,7-5,6	32,9 44,5 15,6 7,1 100	31,0 - 34,8 42,4 - 46,6 14,1 - 17,1 6,0 - 8,1	39,4 39,9 13,6 7,1 100	36,9-41,9 37,3-42,5 11,9-15,3 5,8-8,7
Lieu de naissance des parents Les deux parents (ou le parent seul) nés au Canada Un des deux parents né à l'extérieur du Canada Les deux parents (ou le parent seul) nés à l'extérieur du Canada Total	79,7 8,0 12,2 100	77,8-81,7 6,8-9,3 10,6-13,8	82,9 6,4 10,7 100	81,1-84,6 5,3-7,6 9,3-12,2	69,8 9,2 21,0 100	67,9-71,7 7,9-10,5 19,2-22,7	83,8 4,1 12,1 100	82,3-85,4 3,3-5,1 10,7-13,4	61,0 6,6 32,4 100	58,5-63,5 5,3-7,9 29,9-34,9
Statut d'immigrant Les deux parents (ou le parent seul) résident au Canada depuis moins de cinq ans Un des deux parents réside au Canada depuis moins de cinq ans Autres situations Total	1,4* 1,4* 97,3 100	0,9-2,0 0,9-2,0 96,4-98,0	1,3* 2,0* 96,7 100	0,8-1,9 1,4-2,8 95,7-97,5	5,5 4,3 90,2 100	4,5-6,5 3,5-5,3 88,9-91,5	2,6 2,5 95,0 100	1,9-3,3 1,9-3,2 94,1-95,8	9,0 6,2 84,8 100	7,5-10,7 4,9-7,4 82,9-86,7
Plus haut diplôme de l'un ou l'autre des parents Aucun diplôme Diplôme du secondaire Diplôme du collégial Diplôme universitaire Total	1,4* 9,4 22,7 66,6 100	0,8-2,1 7,9-10,9 20,4-24,9 64,1-69,1	2,7 19,1 27,6 50,6 100	2,0-3,6 17,3-20,9 25,5-29,6 48,2-53,0	4,3 18,1 22,8 54,8 100	3,4-5,3 16,2-19,9 20,9-24,7 52,5-57,0	6,6 30,8 30,6 32,1 100	5,5-7,7 28,9-32,7 28,6-32,5 30,2-34,0	8,9 30,3 23,2 37,6 100	7,4-10,5 27,9-32,7 20,9-25,4 35,1-40,2
Principale occupation des parents au moment de l'enquête Les deux parents (ou le parent seul) travaillent ou étudient Un seul des deux parents travaille ou étudie Aucun des deux parents (ou le parent seul) ne travaille ni n'étudie Total	61,4 35,4 3,2 100	59,1-63,7 33,2-37,6 2,4-4,2	60,1 35,3 4,6 100	58,0-62,3 33,1-37,4 3,6-5,7	56,5 35,6 7,9 100	54,3-58,7 33,5-37,7 6,7-9,1	54,9 35,6 9,6 100	52,7-57,0 33,6-37,5 8,4-10,8	47,2 36,2 16,5 100	44,5 - 49,9 33,6 - 38,9 14,6 - 18,5

39 Annexe

Tableau A.2 (suite) Répartition des familles ayant des enfants de moins de cinq ans selon certaines caractéristiques socioéconomiques et l'indice de défavorisation matérielle et sociale, Québec, 2009

	1- conditions matériellement et socialement plus favorables		2- conditions moyennes		3- conditions plus défavorables socialement pas matériellement		4- conditions plus défavorables matériellement pas socialement		5- conditions matériellement et socialement plus défavorables	
	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹	%	I.C. ¹
Sources de revenu familial : revenus d'emploi										
Oui	95,5	94,3 - 96,5	93,4	92,3-94,6	87,4	85,9-88,9	87,2	85,8-88,6	75,6	73,4-77,9
Non	4,5	3,5-5,7	6,6	5,4-7,7	12,6	11,1 - 14,1	12,8	11,4-14,2	24,4	22,1-26,6
Total	100		100		100		100		100	
Sources de revenu familial : assurance-emploi										
Oui	5,8	4,7 - 6,9	8,4	7,2-9,7	9,2	7,8 - 10,5	12,9	11,6-14,3	9,7	8,2-11,4
Non	94,2	93,1-95,3	91,6	90,3-92,8	90,8	89,5-92,2	87,1	85,7 - 88,4	90,3	88,6-91,8
Total	100		100		100		100		100	
Sources de revenu familial : aide sociale										
Oui	1,0*	* 0,5-1,7	2,4*	1,8-3,3	6,2	5,1-7,2	6,3	5,3-7,4	16,4	14,4-18,3
Non	99,0	98,3-99,5	97,6	96,7-98,2	93,8	92,8-94,9	93,7	92,6-94,7	83,6	81,7-85,6
Total	100		100		100		100		100	
Sources de revenu familial : prestations d maternité, de paternité ou parentales	le									
Oui	21,6	19,6-23,5	24,6	22,6-26,5	22,0	20,2-23,7	22,5	20,8-24,1	20,7	18,7 - 22,7
Non	78,4	76,5 - 80,4	75,4	73,5-77,4	78,0	76,3 - 79,8	77,5	75,9-79,2	79,3	77,3-81,3
Total	100		100		100		100		100	
Ensemble	17,8	17,0-18,6	21,8	20,9-22,6	22,7	21,8-23,5	23,0	22,2-23,8	14,8	14,0-15,5

Intervalle de confiance à 95 %.
 Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.
 ** Coefficient de variation supérieur à 25 %; estimation imprécise fournie à titre indicatif seulement.
 Source : Institut de la statistique du Québec, Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui

Institut de la statistique Québec * *